



COMMUNE DE VEYRIER 69 x 96 cm

PLAN DES ZONES DE CONSTRUCTION

- LIMITÉ DE LA COMMUNE.
- 4° ZONE B
- 4° ZONE B PROTÉGÉE.
- 4° ZONE B DE DÉVELOPPEMENT
- 5° ZONE A.
- 5° ZONE B.
- ZONE DE VERDURE.
- AIRE FORESTIÈRE.
- ZONE VITICOLE PROTÉGÉE (5° ZONE B).
- 5A ZONE PRÉEXISTANTE.



Adopté par le Conseil d'Etat le 20 octobre 1982
Adopté par le Grand Conseil le 21 janvier 1983

Le président du Grand Conseil :

Claude Fischer

Code communal et quartier ref.	5 4 2
Code muni.	6 5
Plan No.	2 7 4 7 8
CDU	7 1 1.6 2

Echelle 1:5000
Date 15.9.1981
Dessin A.R.



Département
de la
Haute-Savoie
FRANCE

FRANCE